

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Carrière de l'Orchère - Opposition au projet

Date : Tue, 5 Oct 2021 10:07:29 +0000

De :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr <pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr>

A l'attention de Madame Christine HIVERT,

Bonjour,

Voici mes commentaires, remarques et questions pour alimenter l'enquête publique liée à la ré-ouverture de la carrière de l'Orchère par la société MEAC SAS. **Pour toutes les raisons exposées ci après je suis en total désaccord avec le projet de carrière, et je demande que ce projet soit abandonné.**

Sur le fond du dossier, de manière générale :

- Il paraît assez curieux, voir obscène qu'en 2021 ce type de projet soit encore d'actualité. L'actualité toute récente (catastrophes naturelles), et le dernier rapport du GIEC paru en août de cette année nous alertent sur la catastrophe annoncée du dérèglement climatique, et un projet climaticide – à savoir la destruction du sous sol pour en extraire du calcaire à des fins de nourriture animale notamment ou de matériaux de construction – devrait voir le jour dans nos communes. Les principaux secteurs responsables de la crise climatique sont : le secteur miniers et l'extraction de tout type de matériaux, le transport, et l'agriculture industrielle. **Ce projet est directement lié aux 3 pires secteurs qui induisent le dérèglement climatique.** En tant que citoyen, qui reçoit à longueur d'année des injonctions divers et variées sur le sujet c'est tout simplement incompréhensible.

- **Ce n'est pas un projet seul qui détruit le climat et l'environnement, c'est une multitude de projets qui le font. Ce projet fait partie de cette multitude.** Si les impacts ne sont pas vraiment étudiés de manière globale, et toujours à l'échelle locale. Il est à peu près certain que la planète sera détruite, et les tous les milieux naturels avec, avant que ce type de projet ne se fasse plus.

- L'étude d'impact devrait non pas se baser sur l'état actuel du site mais sur l'état tel qu'il était avant son exploitation. Le fait que la carrière ait déjà été exploitée biaise les impacts qui sont beaucoup plus élevés si on compare avec la situation d'avant la carrière (nappe phréatique, ruisseau, paysage, sol notamment). En particulier l'impact du rabattement de la nappe phréatique depuis plusieurs années voire décennies a sûrement entraîné une destruction d'habitats humides qu'il est impossible d'observer ou de quantifier aujourd'hui.

Sur la forme générale de l'enquête :

- Il est regrettable qu'en 2021, les projets ayant des impacts forts sur l'environnement et sur les riverains ne soient soumis pour lecture et avis seulement à la fin du processus d'instruction et d'autorisation. Un projet comme celui ci devrait au préalable recueillir l'avis des populations concernées. Il y a donc atteinte à la souveraineté des populations.

- Il paraît assez inconcevable pour le commun des mortels de lire en 5 à 6 semaines d'enquêtes un document de 7 pièces et d'environ 1650 pages (Plus des avis des différents services instructeurs), d'en comprendre l'intégralité et de pouvoir s'en faire un avis éclairé. En conséquence l'enquête devrait durer au moins plusieurs mois, et aller au-delà d'un simple registre à compléter dans une mairie avec la présence d'un commissaire enquêteur présent seulement quelques jours. Il y a donc atteinte à une information lisible et compréhensible pour le public.

Sur la forme du dossier :

- A plusieurs endroits le langage et le vocabulaire utilisé pour décrire la réalité du projet et de ses impacts sont de nature à falsifier la compréhension, à tromper le lecteur ou à tourner à l'avantage du maître d'ouvrage par rapport à une réalité objective. On peut par exemple lire notamment dans la pièce 5 à la page 161 « *L'exploitation de la carrière de l'Orchère s'inscrit donc naturellement dans cette tradition locale axée sur la valorisation du sous-sol.* » Qu'est ce qui est naturel ? L'exploitation d'une carrière, drôle de conception de la nature. Tradition locale ? Ce n'est pas parce qu'une activité existe historiquement localement, qu'elle est forcément bien pour le territoire et ces habitants (on peut trouver de nombreux contre-exemple). Valorisation du sous-sol : Pourquoi ne pas écrire destruction du sous-sol ? Cela ressemble plus à ce que fait l'exploitation d'une carrière. La valorisation pour qui ? Pour des actionnaires ? Je ne vois pas ce que ce genre de phrase onirique et méliorative sur une activité de destruction font dans un document d'étude d'impact. Il serait bon de décrire la réalité telle qu'elle est et non la décrire comme dans un conte pour enfant.

- Dans les pièces 3, 4 et 5 de nombreuses cartes sont difficilement lisibles. S'agit il seulement d'un problème d'affichage ? Dans un dossier aussi long et complexe, il devrait avoir été fait un effort sur la clarté et la lisibilité des cartes exposées. Liste d'exemples non exhaustif :

- sur le tracé des différents itinéraires des camions, une partie des itinéraires est manquants ;
- sur plusieurs cartes apparaît un fond IGN avec le lieu dit « Ardenay » au sud-est du site, alors que ce lieu dit est au nord-ouest ;
- Sur plusieurs carte apparaissent des bandes blanches ou colorées qui viennent masquer les informations de la carte, et compromettre sa lisibilité ;
- etc ...

Sur le fond du dossier :

Pièce 5 – Etude d'impacts

- P5 page 45 : Le document nous explique noir sur blanc que l'évolution du site sans la carrière est pire que le site avec l'exploitation... Je reste abasourdi devant tant d'incompréhension des milieux naturels et de leur évolution. Un milieu n'est pas nécessairement « meilleur » parce qu'il y a plus de biodiversité recensée.

- Quid d'une pluie décennale ou centennale sur le site ? 50 à 70 mm (en 24h) sur 15 ha représente un gros volume d'eau potentiellement souillé par des MES ou des hydrocarbures. Le bassin de décantation est il capable de recevoir de 6 000 m³ (0,05 x 0,8 x 150 000) à 8400 m³ (0,07 x 0,8 x 150 000) en 24h sans déborder et sans polluer le milieu naturel ?

- P5 page 200-201 – Impact du rabattement de la nappe : Les études menées ne permettent pas de conclure de l'incidence du pompage d'exhaure sur la source de Chaudefonds. Dans ces conditions n'est il pas plus sage de ne rien faire, plutôt que d'attendre un impact significatif ?

- P5 page 200-201 – Impact du rabattement de la nappe : au-delà de l'impact sur la source, qu'en est il de l'impact sur les milieux humides situés à proximité du site (mais hors site), qui seront nécessairement impactés par le pompage de la nappe phréatique jusqu'à – 15 mNGF ?

- P5 page 219 – Impact sur le dérèglement climatique : « *émission faible bien faible au regard de la problématique planétaire.* » L'argument est tout à fait fallacieux. Il n'existe aucun projet sur terre qui à lui seul soit de nature à augmenter le dérèglement climatique. Il s'agit bien de l'ensemble des activités humaines qui provoque cela. C'est un argument et une présentation d'un calcul tout à fait honteux et malhonnête. Plutôt que de parler en valeur absolue à l'échelle de la France, ce qui est vraiment ridicule, il aurait fallu le faire à l'échelle de la commune de Val du Layon et/ou présenter des ratios ou des valeurs relatives qui permettent réellement d'apprécier le caractère climaticide de ce projet vis à vis de projets similaires.

- P5 pages 236 à 241 – Modification du trafic routier : Lorsqu'on sait que d'un point de vue de dégâts structurel sur une chaussée un camion est équivalent à environ 1000 voitures, il est dommage et trompeur de n'utiliser que des chiffres de trafic routier. Alors que 15 camions représente 15 000 voitures, ce qui est loin d'être négligeable même pour des routes où le trafic est peu augmenté en pourcentage. Pour les routes départementales 106 et 17 les dégâts qui seront infligés aux chaussées du fait des rotations de camion est proprement gigantesque. D'autant plus si on considère la durée d'exploitation de la carrière. Pour la RD 106 la part de la MEAC dans la destruction de la route est d'environ 66 % et pour la RD 17 c'est environ 37 %. Est il prévu que la MEAC participe aux financements de la restauration des routes à hauteur des dégâts infligés par son activité ? Il est inconcevable que le contribuable public paye pour une entreprise qui détruit le bien commun dans une proportion très importante. Un courrier du département laissait entendre qu'il fallait que toute la RD 106 soit consolidé et restauré à la charge de la MEAC. Comment se fait il, que finalement il y a seulement 2 endroits aménagés pour faciliter le croisement des véhicules, alors que toute la route sera impacté par le trafic ? A tout cela il faut rajouter l'étroitesse des routes 106 et 17, leur sinuosité, et donc leur forte potentialité accidentogène.

- P5 page 299 : « *Le gisement de l'Orchère est unique et son exploitation est indispensable pour en tirer un bénéfice inestimable pour le patrimoine géologique mondial.* » Et pourquoi pas intergalactique tant qu'on y est ? Il est regrettable que la connaissance scientifique en matière de géologie soit à se point dépendante des entreprises comme la MEAC qui détruisent le sol et le sous-sol. La recherche scientifique en géologie sur le site aurait très bien pu se faire sans l'exploitation de site.

P5 page 315 : Ce n'est pas parce que les citoyen·nes consomment environ 460 tonnes de minéraux dans leur vie qu'il faut continuer comme ça. L'empreinte écologique d'un européen est non compatible avec le renouvellement des ressources naturels, et facteur de destruction des ressources et des écosystèmes. Il est en grand temps de réduire toute nos consommations quels qu'elles soient. Aussi, il ne paraît pas du tout « indispensable » de continuer à fournir des produits minéraux naturels.

P5 page 332 : « Le bilan global sur l'ensemble du système hydrologique est largement positif à l'étiage. », mais qu'en est il aux autres périodes de l'année ?

P5 page 332 – Rejet (exhaure) vers le ruisseau des Buhards : qu'en est il de l'évolution du débit à l'année ? Certes le rejet permet une alimentation du ruisseau, mais si le débit est constant, cela n'est pas du tout naturel. L'hydrographie est liée aux conditions pluviométriques ou de sécheresse.

P5 page 379 : Et si la source arrête de couler au bout de 2 ans ? Et qu'elle ne revient pas ? La MAEC s'engage t'elle a arrêter définitivement toute activité sur le site de l'Orchère ?

P5 page 381 : « *Le bassin (...) a une superficie de 600 m² et une profondeur de 4 m ce qui est largement suffisant pour garantir une bonne décantation* ». Je me permet d'en douter, le bassin ne paraît pas suffisamment dimensionné pour traiter correctement les MES, surtout au vue du débit d'exhaure qui occasionne une vitesse de courant dans l'eau qui ne me semble pas compatible avec la décantation effective des MES. De plus « largement suffisant » me semble encore une fois être une appréciation au doigt mouillé. Où sont les calculs permettant de conclure cela ? Ils sont introuvable dans l'ensemble des 7 pièces et les quelques 1650 pages du dossier.

Pièce 6 – Etude de dangers

- P6 page 32 : Quelles procédures seront mise en place ? Quelle type de sensibilisation ? La sous traitance est un gros vecteur de malfaçons et d'accidents du travail, pourquoi y recourir ?

- L'estimation de la probabilité d'occurrence des dangers recensés pour estimer les différents risques semble faite au « doigt mouillé » pour certain d'entre eux. Cela manque d'éléments probants, et semble contribuer à sous estimer les risques.

- Entretien : quid du contrôle de l'entretien et de la maintenance nécessaire ? Les accidents surviennent suite à des défauts de maintenance et d'entretien et/ou de cadences trop élevées pour les travailleurs. Si la société MEAC décide de « faire des économies » sur la maintenance et sur le personnel qui ira vérifier ?

- Risque inondation : Le projet n'est pas en zones inondables, et la conclusion est : aucun risque. L'argument est tout à fait fallacieux. On pourra interroger nombre de communes qui n'avait jamais vu d'inondations à certains endroits, et les ont découverts suite à des pluies torrentielles. En l'occurrence, même si l'impluvium est réduit à 15 ha, un orage décennal ou centennal est en mesure de produire un volume d'eau relativement conséquent (de l'ordre de plusieurs milliers de mètres cube en 24h). Où ira cette eau dans ce cas là ? Comment sera elle traité pour éviter de rejeter des MES dans le milieu naturel ?

- Contrôle par les services de l'état : A quelle fréquence ? Et pour quel qualité de contrôle ? Lorsqu'on sait la diminution nombre de fonctionnaires et des moyens alloués aux contrôleurs. Comment garantir une bonne fiabilité du site, une bonne estimation des risques, et une limitation réelle des nuisances pour les riverains et les habitants des communes proches ?

- Rejet d'un polluant : Si malgré toute les précautions prises, il y avait tout de même un rejet de polluant dans le ruisseau des Buhards, quelles en seraient les conséquences ? Pourquoi des mesures ne sont elles pas envisagées ?

- Effet domino : Absence d'effet domino ? Sans aucun justificatif réel sur la supposée très faible occurrence de tel phénomène. Alors que la probabilité d'une défaillance matériel suivie d'une défaillance humaine (mauvaise réaction, matériel adéquat non disponible, absence du constat du problème, ...) est assez élevée et mériterait d'être prise en compte.

- Impact du rabattement de la nappe phréatique : A -15mNGF l'impact déborde forcément de l'emprise du site. Est ce que l'extraction du site s'arrête lorsque la source est à sec ? Est ce que l'extraction du site s'arrête lorsqu'on constatera que des zones humides situées hors du site sont impactées ou détruites.

Cordialement,